

## COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SUIVI SANITAIRE COVID DU 25 JANVIER 2021

### Élus présents

**Jacky Gérard, Maire**

**Les adjoints :** Joël Levi-Valensi, 1<sup>er</sup> adjoint, Dominique Camhi, Yves Falchi, Lyne Maurizio, Jean-Paul Venturini, Danièle Barbier, Guillaume Sorba, Anne-laure Falquero

**Les Conseillers municipaux :** Mireille Catelin, Monique Guillet, Charles Pouliquen, Sandrine Rochez

**Le DGS** Christophe Genre

### 1 - CENTRES DE VACCINATION

Les Municipalités des Bouches-du-Rhône qui ont proposé la mise en place de centres de vaccination, n'ont eu aucun retour de l'ARS...

Le Maire de Lambesc associe Saint-Cannat et Rognes dans sa démarche de proposition d'un centre sur sa commune.

Saint-Cannat participerait à l'organisation de ce centre par la mise à disposition de matériels et d'un minibus.

### 2 - UTILISATION DES SALLES COMMUNALES ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Compte tenu de l'absence d'intervention télévisée du Président de la République pourtant annoncée pour ce mercredi 27 janvier, les mesures restent donc inchangées à ce jour :

- **État d'urgence** instauré jusqu'au 1<sup>er</sup> juin

- **Couvre feu** instauré sur tout le Territoire de 18h00 à 6h00 jusqu'à nouvel ordre, mais dérogation exceptionnelle pour revenir de son travail ou aller chercher ses enfants à l'école, à la crèche ou à l'accueil du périscolaire.

- **Télétravail** recommandé

- **Écoles :**

Protocole renforcé dans les cantines scolaires : organisation des services par classe.

Toutes les pratiques sportives d'intérieur sont suspendues en milieu solaire et extra scolaire.

- **ERP :** accès non autorisé pour les activités sportives pour adultes et mineurs, sauf pour le Sport-santé adulte.

Les textes n'étant pas clairs au sujet des activités culturelles et artistiques, les suggestions énoncées au Comité de suivi ont été retenues pour élaborer la proposition de texte ci-après à envoyer aux associations saint cannadènes :

"Suite au décret du 15 janvier 2021 renforçant les dispositions sanitaires, et afin d'assurer la sécurité de nos administrés dans cette période de contamination haute et de développement des variants Covid, **la Municipalité se voit contrainte de suspendre la mise à disposition des salles communales pour toutes les activités associatives.**

**En revanche le sport en extérieur** reste autorisé par les autorités nationales, pour les enfants comme pour les adultes.

D'après une note gouvernementale, le sport pour adultes et enfants :

- est autorisé par groupe de 6 maximum dans les espaces publics
- est autorisé sans limites de nombres à la triple condition suivante :
  - o être encadrées (clubs)
  - o de se dérouler dans les équipements sportifs non couverts : plateau d'entraînement, stade stabilisé, terrain de la salle Yves Montant, tennis, beach volley, skate park (pour les deux terrains de football un accord est à trouver avec les clubs de football masculin et féminin)
  - o que les animateurs soient très vigilants en terme de prudence sanitaire et de désinfections des sites (matériels, poignées des portillons, etc)

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14598>

**Les équipements sportifs extérieurs** restent accessibles au public (dans les conditions précisées ci-dessus)

**Le sport santé pour les majeurs** est maintenu dans les salles municipales (avec des mesures de distanciation importantes et de désinfection par les animateurs).

**Les activités de loisirs sans hébergement** (ALSH : centre aéré, accueil de jeunes) assurant un service public d'accueil de jeunes utiles aux parents, sont maintenues, sans pouvoir faire d'activité sportive en salles. Les animateurs devront assurer le nettoyage et la désinfection du matériel utilisé pour les diverses activités.

**Le soutien scolaire** reste autorisé dans une salle municipale dédiée avec des groupes restreints (si possible 4 enfants et 2 adultes maximum par salle) et ce avec un protocole sanitaire strict.

**La bibliothèque** repasse en "Clic and collect" ou "Drive" à partir du 27 janvier pour éviter le brassage des administrés au sein des locaux (un test sera fait pour accueillir des usagers sur rendez vous pris par téléphone. Appeler la bibliothèque pour plus de précision).

#### **L'école municipale de musique**

- cours individuels maintenus en présentiel si les élèves et leur professeur le souhaitent ou cours à distance,
- cours collectifs à distance (formation musicale),
- cours d'ensemble annulés.

Considérant l'évolution de l'épidémie, les animateurs et les animatrices sont invité(e)s à redoubler de vigilance quant au respect des gestes barrières (distance, masque, lavage des mains, désinfection des surfaces, etc.)."

### **3 - PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DE CRISE SANITAIRE**

Relativement à l'annonce de l'intervention télévisée du Pt de la République, une prochaine réunion du Comité de suivi devait avoir lieu ce vendredi 29 janvier à 18h... Elle est donc annulée.

Fait le 26 janvier 2021

Dominique Camhi, élue à la Culture  
Joël Levi-Valensi, premier adjoint, élu à la Vie associative  
Christophe Genre, Directeur Général des Services

Compte rendu validé par le Maire

